



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 12/04/21

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Châteauneuf-la-Forêt, sous la Présidence de M. Yves LEGOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 2 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 24

Etaient présents (19) : BATEL Jean-Claude, BLANQUET Géraldine ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe

Pouvoirs (5) : BOURLIATAUD Isabelle à MONZAUGE Christian ; BROUSSE Didier à RAIGNE Philippe ; FAURE Marie-France à SAUTOUR Jean-Claude ; FORESTIER Joël à DAUDE Dominique ; LAFARGE Monique à DE CUYPER Micheline

Absents excusés (1) : LEYGNAC Roland

Secrétaires de séance : DE CUYPER Micheline et DAUDE Dominique

La séance s'ouvre à 19h. Monsieur le Président fait un mot d'accueil (ci-joint annexé)

Il précise qu'il n'aime pas devoir faire ça, mais ayant été interpellé à l'écrit par M. Didier lors des deux derniers conseils communautaires, il lui lit une réponse écrite (ci-jointe annexée).

Mme De Cuyper Micheline et M. Daude Dominique sont secrétaires de séance.

Le CR du précédent conseil du 15/03/21 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président décide donc de présenter et de soumettre au vote les budgets de la collectivité.

Délibération n° 2021-20 : Budget général 2021

Monsieur Le Président explique les propositions d'inscriptions budgétaires pour le budget principal, qui ont lieu après l'adoption d'un rapport d'orientation budgétaire le 01/03/21 et le vote des taux d'imposition le 15/03/21. Monsieur le Président donne lecture de la note « BP 2021 » jointe à la présente délibération 2021-20 et présente les différents chapitres et détails du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (1 abstention ; 5 contre ; 18 pour) :

- D'adopter le budget principal 2021

Délibération n° 2021-21 : Budgets Annexes Immeubles locatifs, boulangerie, office de tourisme, ZAE, SPANC

Monsieur Le Président explique les propositions d'inscriptions budgétaires pour les budgets annexes cités en objet, qui ont lieu après l'adoption d'un rapport d'orientation budgétaire le 01/03/21 et le vote des taux d'imposition le 15/03/21. Monsieur le Président donne lecture de la note « BP 2021 » jointe à la délibération 2021-20 et présente les différents chapitres et détails des budgets

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget annexe 2021 immeubles locatifs ;**
- **D'adopter le budget annexe 2021 boulangerie ;**
- **D'adopter le budget annexe 2021 office de tourisme ;**
- **D'adopter le budget annexe 2021 ZAE ;**
- **D'adopter le budget annexe 2021 SPANC ;**

Délibération n° 2021-22 : Budget Annexe SPAC

Monsieur Le Président explique les propositions d'inscriptions budgétaires pour le budgets annexe cité en objet, qui ont lieu après l'adoption d'un rapport d'orientation budgétaire le 01/03/21 et le vote des taux d'imposition le 15/03/21. Monsieur le Président donne lecture de la note « BP 2021 » jointe à la délibération 2021-20 et présente les différents chapitres et détails du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (3 contre - 21 pour) :

- **D'adopter le budget annexe 2021 SPAC**

Délibération n° 2021-23 : Budget Annexe Eau potable

Monsieur Le Président explique les propositions d'inscriptions budgétaires pour le budgets annexe cité en objet, qui ont lieu après l'adoption d'un rapport d'orientation budgétaire le 01/03/21 et le vote des taux d'imposition le 15/03/21. Monsieur le Président donne lecture de la note « BP 2021 » jointe à la délibération 2021-20 et présente les différents chapitres et détails du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (5 contre - 19 pour) :

- **D'adopter le budget annexe 2021 eau potable**

Délibération n° 2021-24 : Motion contre le projet HERCULE

Monsieur Le Président donne lecture du projet de motion ci-joint annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (1 abstention - 23 pour) :

- **D'adopter la motion ci-jointe annexée**

Monsieur le Président fait part du fait que le bureau communautaire est au travail sur l'interrogation de l'organisation des services communautaires et leurs champs d'actions.

Monsieur le Président en point divers donne connaissance du courrier reçu du mairie de la Croisille-sur Briançe parvenue le 24/03/21 s'agissant d'un recours gracieux sur les factures d'eau période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019. Monsieur le Président indique qu'un projet de réponse est en cours mais souhaite recueillir l'avis des conseillers communautaires pour savoir s'il faut ou non donner une suite favorable.

M. Joe Wampach demande à faire une intervention ci-joint annexée.

Monsieur le DGS précise que l'abonnement n'a pas été facturé deux fois et demande comment était la pratique avant le transfert sur le relevé des compteurs en cas de changement de tarifs.

Monsieur Didierre précise que le cas ne se présentait pas sa commune baissant les tarifs.

Monsieur Lavaud indique qu'en effet il a toujours été impossible de procéder à un relevé le 31.12 à minuit ou le 01.01 à minuit. M. Lavaud indique que toutes les communes sont dans la même situation et constate que ça ne pose pas de problèmes aux autres.

Monsieur Wampach souhaite que les usagers soient remboursés.

Monsieur le Président indique d'ailleurs que le courrier est basé sur une estimation et non sur un relevé. M. Matinaud propose que soit fourni l'index des compteurs.

Monsieur le DGS indique que quelle que soit la solution retenue, c'est de toute façon l'utilisateur qui paiera à travers les tarifs.

Monsieur le Président demande avis auprès du Conseil Communautaire : 19 conseillers ne sont pas pour donner une réponse favorable et 5 sont pour donner une réponse favorable.

Monsieur Didierre indique qu'il n'en restera pas là et sollicitera le Tribunal Administratif.

Monsieur le Président rappelle que sur l'eau depuis le début, il y a un désaccord entre la commune et la Communauté de communes et qu'une réponse écrite sera apportée.

Monsieur le Président rappelle que les défis à relever pour le territoire valent mieux que ces tensions et en appelle à la coopération inscrite dans le sigle d'EPCI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Mot d'accueil du Président

Mesdames messieurs les maires ;

Mesdames messieurs les élus ;

Chers amis, car j'ai l'audace d'en compter dans l'assemblée ;

Nous voici à nouveau réunis ce soir pour notre conseil communautaire dans les circonstances particulières que nous connaissons tous depuis plus d'un an maintenant.

Je vous remercie toutes et tous pour votre assiduité et votre implication faisant fi des difficultés quotidiennes qui nous impactent.

Ce soir, exceptionnellement, et je l'espère vraiment pour une seule et unique fois, je vais déroger à mon habitude de réserve et consensus pour vous adresser plusieurs messages en guise de mise au point.

En introduction, je vous rappellerai les détails de la mise en place de notre collectif. Cette élection, tout comme d'autres d'ailleurs a eu lieu au cours d'une période agitée et contrainte. Je voudrais juste rappeler qu'en amont de celle-ci, je me suis employé à aller à la rencontre de la majorité des maires et la plupart des membres composant cette assemblée en vue de recueillir vos souhaits, désirs et aussi projets pour notre communauté. A la suite de ces échanges très intéressants, j'ai pu construire la feuille de route collective pour ce mandat et vous l'ai présentée

pour validation dès nos premières réunions. Vous avez souhaité majoritairement que je candidate à ma propre succession. Lors du scrutin d'ouverture, vous m'avez accordé à une très large majorité votre confiance pour mener à bien cette mission et je vous en remercie. Le scrutin était ouvert et il n'y a pas eu de candidature autre que celle de votre serviteur. J'en déduis légitimement que le programme présenté convenait à une très large majorité. Cependant, ce scrutin, à l'instar des suivants a montré qu'il était difficile, voire impossible au sein de notre collectif d'avoir des suffrages unanimes. Ceci amène quelques réflexions de ma part. Les plus anciens s'en souviennent ; j'ai toujours privilégié le consensus à toute autre forme d'expression. Force est de constater qu'au sein de notre collectif, une certaine minorité à géométrie variable s'évertue à adopter une posture d'opposition systématique lors des différents débats mettant de fait le système consensuel à plat. Lors du mandat précédent, conscient de la difficulté à obtenir un consensus de la part des composantes de notre collectif, j'ai à contre cœur accepté que le principe de la règle démocratique de la majorité soit désormais notre référence, avec toutes les caractéristiques et implications que cela signifie.

Nous sommes de fait entrés dans une phase d'expression majoritaire. Cela a été le cas dès le débat d'orientation général, et ce sera désormais vraisemblablement notre lot.

Mesdames messieurs, l'avenir de notre collectivité sera celui que vous voudrez bien construire tous ensemble. Notre CDC est différente. Notre CDC est pleine de ressources ignorées et de compétences sous estimées. Plutôt que ferrailer entre nous, réfléchissons ensemble aux moyens de dynamiser et optimiser nos actions. Réfléchissons sur nos compétences actuelles et leur genèse. Reposons les bonnes questions concernant le service public et ce qui est rattaché. C'est de cela dont je veux débattre avec vous, de notre futur avec tout ce qui se cache derrière le terme générique « service public ».

Le véritable débat à mener est là et pas sur des choix antérieurs qui plus est votés à une très large majorité, voire unanimité pour certains. Construisons ensemble l'avenir avec nos convictions actuelles et sur les fondations du passé.

Vous m'avez élu en une période agitée et instable. Dans le cadre du mandat que vous avez bien voulu me confier, il y a de nombreuses orientations qu'il nous faut mettre en œuvre maintenant. Certes, la crise sanitaire nous télescope directement et pose des contraintes supplémentaires qui se répercutent dans la gestion quotidienne de notre communauté. Certes le désengagement de l'Etat pèse fortement sur nos ressources et nous contraint à adopter des budgets revus à la baisse. Mais notre territoire, ex-canton, regorge de ressources nombreuses et de personnes à même de les valoriser et les développer.

Alors, mesdames et messieurs les élus ; ce que je vous propose à nouveau, c'est d'unir nos forces et nos convictions pour aller de l'avant et promouvoir notre collectivité en tous lieux et auprès de tous. Je vous demande ainsi solennellement et symboliquement ce soir d'acter ce principe de solidarité, échanges et subsidiarité.

Dans la deuxième partie de mon intervention je vais faire une réponse liminaire aux deux interpellations de monsieur Didier lors des conseils précédents. Je voudrais préciser à ce stade que je ne souhaitais pas répondre à ces fausses questions mises en avant comme autant de charges. Cependant après échanges avec les VP et notamment ceux mis en cause, il a été acté de formuler une réponse écrite. Comme je vous l'ai déjà dit précédemment, je considère vraiment que cet exercice auquel je vais me livrer contre nature, n'a pas sa place dans une collectivité telle que la nôtre avec 10 communes et moins de 6000 habitants. L'opposition caractérisée de monsieur Didier à chaque fois que l'occasion lui en est donnée ne fait que polluer les débats et n'apporte à mon sens aucune plus-value. Néanmoins respectueux des principes démocratiques, je vais répondre à la note donnée en séance précédente comme je m'y étais engagé envers vous. J'ajouterai que j'é mets le vœu que ce type d'intervention en séance plénière et émanant d'une minorité désormais qualifiée en tant que telle, ne vienne plus à l'avenir perturber plus que de raison les débats du Conseil Communautaire.

J'espère de tout cœur que chacun saura entendre raison et reviendra à des débats plus à même de contribuer à la construction de notre feuille de route pour les années à venir ; nos contribuables méritent mieux qu'une simple guerre d'égo. La main est tendue. La suite vous appartient.

ANNEXE 1 – Réponse à M. Didierre

Budget 2021 de la Communauté de Communes

Mise au point

Par deux fois, lors des séances du Conseil Communautaire de Briance-Combade consacrées au débat d'orientation budgétaire, M. Didierre au nom du Conseil municipal de la commune de la Croisille-sur-Briance, a souhaité interpellier les élus communautaires sur sa propre lecture de l'analyse financière de la Communauté de Communes.

Dans la première note remise le 1^{er} mars, sans doute pour donner le ton, il interpelle directement la Vice-Présidente en charge des finances nouvellement élue, tout en mettant en cause le Vice-Président de la mandature précédente. Visiblement, M. Didierre cherche à tout prix à « régler des comptes » en laissant penser qu'il fait une analyse rétrospective, mais éminemment très politique, des décisions de la Communauté de Communes prises entre 2015 et 2019. On se doit de rappeler à Monsieur Didierre que d'une part, les nouveaux élus n'ont pas à rendre des comptes sur la gestion du précédent mandat ; et que, d'autre part, il n'échappera à personne, y compris à Monsieur Didierre, qu'une élection a eu lieu il y a maintenant presque un an. Il n'y a pas eu de candidature de sa part à la Présidence de notre collectivité, pas plus qu'à un poste de Vice-Présidence, ni même au sein du bureau communautaire. Chacun appréciera et tirera les conclusions. *La critique est aisée mais l'art est difficile.* (Philippe NERICAULT)

Revenons aux interventions de Monsieur Didierre. Celui-ci fait comme si les chiffres présentés par l'équipe dirigeante actuelle et passée, de la Communauté de Communes étaient angéliques ou selon ses propos « maquillés ». Je ne retiens pas la forme volontairement provocatrice de ses propos, mais affirme qu'il n'en est rien, bien au contraire. C'est avec responsabilité, analyses et nuances que ces chiffres ont été exposés en toute transparence ; d'abord lors d'une commission thématique finances, puis lors du bureau communautaire, et enfin auprès des 25 élus communautaires représentants les 10 communes de Briance-Combade. Ceux-ci ont eu la vocation de susciter le débat et la mise en commun des informations.

Dans un second registre, monsieur Didierre cherche à semer le doute sur une possible mauvaise gestion. Il omet de préciser que la Communauté de Communes, à l'instar de nombreuses autres collectivités, fait face à une situation exceptionnelle :

- Une année de pandémie générant des ressources en moins et des dépenses en plus
- Des annonces fiscales en 2021 fortement défavorables pour la Communauté de Communes.
- L'absorption de deux services majeurs (l'eau et l'assainissement) structurants pour la collectivité et la vie des habitants. Il est à noter que préalablement à cette prise de compétences, une étude qui a duré plus de 3 ans, a montré des retards pris par l'ensemble des communes à même d'assurer un avenir serein.

Il est vrai que la Communauté de Communes a fait le choix depuis 2015 d'investir pour l'avenir, pour ses habitants, pour plus de solidarité et pour offrir un niveau de services publics soutenu. Monsieur Didierre s'est souvent trouvé en minorité politique sur ces choix, et à priori, accepte assez mal l'exercice démocratique et la règle de « la majorité l'emporte ». En laissant croire, qui plus est, que le Président prendrait des décisions seul, à l'encontre de la population ou des élus qui composent le tissu politique de notre territoire, Monsieur Didierre « joue » un jeu dangereux.

Ce comportement quasi systématique de critique destructrice dont monsieur Didierre use et abuse sans

modération se propage même au-delà des frontières de la Communauté de Communes. Ceci lui a valu très récemment d'être épinglé par d'autres, j'en veux pour preuve la réponse jointe, avec son accord, de M. Lionel Lemasson, Président du syndicat SVC faite récemment à M. Didierre suite à une interpellation similaire.

On ne peut que constater les effets pervers et néfastes de tels comportements. On pourrait en sourire sans y prêter plus d'attention que cela. Cependant, je considère que les habitants de notre territoire méritent un débat plus sérieux, apaisé, et surtout constructif, et qui ne se nourrisse pas uniquement de « buzz » et autres effets de manches.

Dans les deux notes produites par Monsieur Didierre, on apprend peu de choses qui n'aient pas déjà été exposées dans le rapport d'orientation budgétaire, et débattues entre élus. Monsieur Didierre oublie de préciser qu'il compare l'activité de la Communauté de Communes à des moments bien différents et après des transferts de compétences. Transferts imposés par la loi ou souhaités par les élus du territoire. Lorsque l'on construit une maison, on installe d'abord une cabane de chantier. Comparer la maison finie à la cabane de chantier est-il un exercice intellectuel qui a du sens ? Nous ne pouvons que douter du bienfondé et de l'impartialité de la démarche.

Toujours des chiffres, rarement des sources ! Si bien qu'on peut faire dire à peu près n'importe quoi à des chiffres rarement reliés entre eux.

Tout y passe et dans le désordre, les emprunts, les investissements... Souvent les analyses sont courtes et mélangent des concepts (emprunt, ligne de trésorerie, dépenses de fonctionnement, etc.) et bien évidemment nient le fait qu'elles évoquent des centaines de décisions prises par des délibérations à la majorité des élus, voire à l'unanimité.

Précisons quand même que les investissements et les dépenses de fonctionnement consacrés à la commune de La Croisille-sur-Briance ne sont jamais remis en cause, à quelque endroit qu'il soit, dans un souci de bonne gestion des finances publiques.

Il aura fallu attendre une seconde note, produite avec tous les éléments de la précédente et agrémentée de nombreuses allégations provocatrices sur lesquelles il est inutile de rebondir (chacun aura bien compris le procédé de la zizanie), pour voir enfin apparaître des embryons de propositions sur lesquelles je me suis engagé en séance à répondre, et je m'exécute ci-après :

On peut pas souci de clarté, classer ces propositions selon 2 registres :

- **Registre social** : volume des emplois et rémunérations.

La Communauté de Communes a fait le choix politique de mener des actions visant à augmenter l'attractivité du territoire et favorisant l'installation d'entreprises nouvelles. C'est l'illustration de ce choix politique qui a mené à la création d'emplois au sein de la collectivité. Les élus ont ainsi fait le choix de développer les services en mode « régie » plutôt qu'en délégation de service.

Propositions de Monsieur Didierre :

- 1- *Réaliser un audit d'organisation qui serait fait bénévolement par un élu de la commune de la Croisille sur Briance*

Il faut rappeler qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Par souci et respect de la démocratie, il est proposé de s'en tenir à la loi et de respecter le vote des électeurs.

2- *Ne pas renouveler les CDD pendant plusieurs mois*

Cf réponse à la question 1
Cette mesure est évidemment évoquée systématiquement. Elle nécessiterait que les élus, collectivement et majoritairement, décident d'une baisse de niveau du service public dans tel ou tel domaine. A noter la condition que les emplois repérés en CDD correspondent bien aux services qu'il faudrait diminuer. Sur un bateau, chacun doit être à son poste pour prendre la mer et les emplois de la Communauté de Communes ont été créés par les élus car ils correspondent à une attente majoritaire.

3- *Ne pas remplacer les départs à la retraite*

Cf réponse question 1 et 2

4- *Cesser les embauches pendant un an et notamment l'opération « Petite ville de demain »*

L'embauche lié à ce programme est prise en charge par l'Etat à hauteur de 75 % et le reste à charge a fait l'objet de débats en vue d'être partagé entre la Communauté de Communes et la Communes de Châteauneuf-la-Forêt. Une fois de plus, ce sont les élus communautaires qui décideront de la suite à donner.

- **Registre économique** : Des chiffres.

Propositions de Monsieur Didierre :

5- *Cesser d'attribuer des subventions aux associations*

Au-delà du fait que chacun s'accorde à dire que bon nombre de nos associations remplissent un rôle essentiel dans la vie collective, et que les montants versés sont très raisonnables ; il apparait nécessaire de rappeler ici que chaque subvention fait l'objet d'une étude approfondie par les membres du bureau communautaire avant décision d'attribution. L'esprit communautaire et la démocratie sont une fois de plus respectés et le resteront. Les élus siégeant en cette instance auront connaissance du souhait de Monsieur Didierre.

6- *Réorganiser les services dont la compétence est exercée par le PETR*

Il y a une réelle méconnaissance de la Communauté de Communes et du travail des services pour afficher une telle ineptie ! D'autant plus étonnant qu'elle émane d'un élu qui fréquente de longue date les Conseils Communautaires. Cela relève sans doute là encore de la provocation.

7 - *Faire repasser la semaine scolaire à 4 jours*

Décidemment, il y a une vraie méconnaissance des institutions puisque la Communauté de Communes n'a aucune compétence pour décider de cela. Elle s'associe aux élus qui pensent que le bien-être de l'enfant est primordial et se doit d'être la motivation première des décisions. La mise en place des T.A.P. a été demandée par les communes afin d'assurer un service minimum pour faire face à la difficulté de trouver des ressources. La situation est réexaminée chaque année en associant les Maires des communes disposant d'une école. Nul doute que nous engagerons à nouveau cette réflexion dans les toutes prochaines semaines.

8 - *P.L.U.I.*

La décision appartient aux communes. La Communauté de Communes assumera ses responsabilités en conséquence, comme elle le fait systématiquement depuis longtemps, si on lui demande de travailler dans un bon esprit et dans l'intérêt communautaire dépassant l'esprit partisan de chaque commune. Rappelons ici la signification du sigle EPCI qui caractérise notre Collectivité : Etablissement Public de **Coopération** Intercommunale. Tout est dit.

9 - *Redonner la compétence eau aux communes*

C'est un sujet qui a d'ores et déjà été débattu et fait l'objet de nombreux échanges lors du mandat précédent,

occupant une très grande partie des réunions. Les élus de La Croisille-sur-Briance se sont systématiquement trouvés en minorité, si ce n'est en opposition. L'esprit de la loi, sur ce sujet comme sur d'autres, est la coopération communautaire face aux enjeux très importants à mener sur ces compétences. La mise en commun de nos ressources en eau et la mutualisation des investissements sur le long terme ont été les principaux vecteurs de la mise en place de cette nouvelle coopération, dans l'intérêt du plus grand nombre. L'esprit communautaire n'est certes pas partagé par tous, mais la Loi est la même pour tous. Aussi, lorsque le consensus n'est pas possible, c'est la règle démocratique qui doit s'appliquer.

10- Revoir les indemnités des élus

Nous ne pensons pas qu'un élu responsable puisse brandir une telle mesure populiste, qui à la fois n'est pas à la hauteur des besoins, mais qui se pose comme dangereuse pour la démocratie. D'une part, les indemnités comme leur nom l'indique, sont une compensation de certains frais engendrés par l'exercice de la fonction : frais de déplacements, prises de congés et pertes de salaire générés pour assister aux réunions et assurer une présence dans les locaux de la Communauté de communes...

D'autre part, il s'agit de choix de politique générale visant à assurer une expression démocratique au sein des instances de la République. Dans les plus petites communes, l'Etat a d'ailleurs l'obligance de verser une dotation spécifique, sans quoi la vocation pour être élu pourrait disparaître. Il semblait, si je m'en réfère aux votes, que l'ensemble des élus étaient d'accord sur ce point.

11- Hiérarchiser les dépenses d'investissement à venir

Nous remercions M. Didierre d'être assidu depuis 2015 et de constater qu'il existe un Plan Pluriannuel d'Investissement publié chaque année et discuté lors du débat d'orientation budgétaire.

12 - Renégocier les taux d'intérêt ou la durée des emprunts

M. Didierre n'ayant pas la capacité de venir à toutes les réunions, ce qui est bien normal, et laissant croire qu'il a une expérience d'élu non aguerri, ne sait sans doute pas que les taux d'emprunts pour les collectivités ne sont quasiment jamais renégociables, d'une part du fait de la politique des banques en la matière, et d'autre part à cause des frais d'indemnités compensatrices généralement beaucoup trop élevés. Nous avons évidemment établi un tableau récapitulatif de nos engagements et sollicité les banques de la place en vue de leur renégociation.

13- Vendre la boulangerie communautaire de la Croisille sur Briance

Le bâtiment a un prix de revient certain, auquel s'est ajouté l'an passé, l'acquisition d'un nouveau four (37 000 €). Cette opération s'est réalisée cette fois-ci avec l'assentiment des élus de la Croisille-sur-Briance que je remercie d'avoir bien cerné l'intérêt communautaire d'une telle opération. A ce stade du dossier, si on nous fait une proposition d'achat couvrant au moins les frais de construction du bâtiment, la proposition sera évidemment soumise aux élus communautaires.

14- Vendre Jane Limousin et devenir locataire.

C'est une proposition totalement fantaisiste ! Alors même que le chantier est en cours, il faudrait en plus se payer un loyer à soi-même. C'est le principe de la double peine. Une fois de plus, il est plus facile de faire le « buzz » que d'admettre que les élus ont majoritairement fait ce choix d'investissement. L'objectif est d'installer les services communautaires regroupés dans un même bâtiment, et d'offrir de nouveaux services à travers la Maison France Services pour notamment pallier au désert administratif du territoire et permettre à nos habitants de pouvoir disposer de ces services de base à Châteauneuf-la-Forêt plutôt qu'être contraints de se rendre à Limoges.

Enfin, je remercie Monsieur Didierre de signaler à Monsieur Le Préfet des constats qu'ils reçoivent déjà. Les services de l'Etat sont en effet destinataires de l'ensemble de la comptabilité de la Communauté de Communes et des rapports d'orientation budgétaire.

Je crains néanmoins que ces petits effets de « buzz » recherchés n'aient aucun effet sur un spécialiste de comptabilité publique, mais malheureusement terniront l'image de la collectivité, de ses élus et de ses agents qui œuvrent au quotidien.

Plutôt que l'invective, les coups d'éclats, les propositions provocatrices et stériles, revenons à un travail serein. Posons un constat objectif loin des egos de certains et travaillons à des solutions collectives, en respectant les principes démocratiques.

C'est dans cet esprit que je vous propose de continuer notre démarche collective, et que nous allons vous faire des propositions. Un prévisionnel d'actions a été élaboré en Bureau communautaire et va entrer en application dès le mois de mai.

Je pourrai ajouter dans un registre quelque peu provocateur dont je ne suis pas coutumier, que si définitivement Monsieur Didier n'accepte pas les principes de décisions démocratiques prises par notre collectif, je peux lui suggérer de demander à rallier une autre collectivité, il connaît tous les contours d'une telle démarche....

Mais je préfère terminer sur une démarche de rapprochement, appelant tout un chacun à la sagesse et au respect d'autrui. Nos habitants, nos communes méritent mieux que des débats d'idée qui n'amuse personne, irritent tout le monde et sèment le trouble notamment chez les nouveaux élus.

Yves LE GOUFFE – Président CdC Briance - Combade

Mail du 13/03/21 à M. Lionel Lemasson, Président de SVC

A Monsieur Lionel Lemasson.
Président du Syndicat Vienne Combade

Votre invitation à la réunion du conseil syndical du 16 mars m'est parvenue le 8 mars. Pour faciliter la programmation de l'agenda des membres du conseil, vous serait-il possible de prévoir les réunions plus longtemps à l'avance ?

De ce fait je ne serai pas disponible pour participer au conseil syndical du 16 mars et je trouve cela particulièrement regrettable s'agissant des orientations budgétaires 2021.

Parmi les documents que vous m'avez adressés j'ai trouvé intéressant le rappel des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur quatre ans. Malheureusement ces deux tableaux n'ont pas beaucoup d'utilité car les recettes de fonctionnement et d'investissement ne figurent pas en regard. Vous serait-il possible de me les communiquer ?

Sans ces éléments l'analyse financière est forcément limitée.

J'observe toutefois que pour l'année 2020 les soldes d'exécution des deux sections sont largement négatifs..... !

En outre les charges de remboursement d'emprunts vont poursuivre leur progression.

En 2021 déjà et à recettes constantes, elles représenteront plus de 15 % des recettes cumulées des sections de fonctionnement et d'investissement.

C'est un handicap sérieux pour le devenir du syndicat.

Les orientations budgétaires que vous proposez pour 2021 relèvent des constats et déclarations d'intention générales.

Je n'y vois pas de propositions concrètes.

En leur absence je ne peux que vous demandez instamment d'adapter les dépenses aux recettes prévisionnelles et non l'inverse.

Faute de respecter ce principe fondamental de gestion, le syndicat s'orientera vers des difficultés sérieuses.

Je vous prie de croire monsieur le Président Lemasson à l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Gérard Didierre : La Croisille-sur-Briance le 13 Mars 2021

Mail du 13/03/21 Réponse de M. Lionel Lemasson :

Bonjour monsieur Didierre,

Tout d'abord, merci pour votre participation appuyée à nos instances. Même si elle reste à ce jour extrêmement virtuelle et limitée à ce mail peu agréable dans la forme et sur le fond, dont vous avez toutefois jugé bon de partager la grande pertinence avec tous les membres du conseil syndical.

En préalable incontournable, vous êtes le seul à avoir un agenda chargé et j'en ai fait malencontreusement abstraction. Je vous prie d'excuser platement cette maladresse.

Rappelons ensuite que nous parlons ici d'un syndicat de communes et intercommunalités. Qui ne vit donc, par définition, que des ventes d'eau aux collectivités qui y adhèrent. Chacun dépend donc des autres. C'est ce qu'on appelle l'esprit communautaire. Notion qui échappe parfois à certains, mais qui guide toute mon action.

Merci, donc, Monsieur Didierre, pour votre analyse aiguë et très pédagogique, qui ne m'apprend toutefois absolument rien sur les faiblesses financières de ce syndicat que je préside au milieu de sévères difficultés depuis bientôt 5 années.

Ne manque, malheureusement, que la partie propositions et conseils. Mais ça c'est autrement complexe à élaborer et ça mérite d'y travailler activement et de connaître les dossiers dont vous n'avez manifestement aucune maîtrise.

Si vous aviez pris sur votre temps précieux pour vous documenter, vous connaîtriez les explications de cet endettement qui a déjà été l'objet d'un gros travail de restructuration sur les exercices récents.

Vos rappels aux principes de gestion me paraissent dès lors particulièrement déplacés et incongrus.

Je vous invite ainsi à vous rapprocher des autres délégués de votre intercommunalité qui pourront vous éclairer, eux, sur la base de leur travail assidu.

Enfin, vous seront bien évidemment communiqués tous les documents que vous jugerez utiles à alimenter votre analyse sagace et forcément immensément profitable à la collectivité, en vous adressant aux services du syndicat.

Au plaisir de vous rencontrer enfin dans nos conseils syndicaux et de profiter de vos conseils.

Bon weekend, cher monsieur.

Bien cordialement.

ANNEXE note BP 2021 :

Note sur les BP 2021

Présentation par Yves Le Gouffe, Président

Un budget de fonctionnement voté en baisse par rapport au BP 2020

Evolution des dépenses de fonctionnement :

BP 2020 : 3 538 329.45 €

BP 2021 : 3 320 095.16 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisions 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	2 132 236,07 €	2 369 858,45 €	2 538 812,25 €	2 519 606,31 €	2 743 379,07 €	2 931 171,69 €	3 107 223,90 €	3 320 095.16 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 309 429,47 €	2 619 933,60 €	2 495 444,42 €	2 581 389,63 €	2 961 502,22 €	3 059 907,57 €	3 256 774.63 €	3 320 095.16 €
Inscrits au BP	2 314 911,42 €	2 671 256,82 €	2 746 032,97 €	2 934 136,57 €	2 985 614,41 €	3 279 079,00 €	3 320 829,45 €	

Attention, les prévisions 2021 sont équilibrées car dans une optique de BP et non de CA

Les dépenses induisent des diminutions des dépenses des services (chapitre 11)

Les dépenses de personnel intègrent un remplacement maternité, un recrutement chef de mission PVD, un agent pour la MFS et un poste partagé PCAET. Même si une partie de ces dépenses sont compensées par des recettes (prise en charge du congé maternité, d'une partie de MFS, de la totalité et PVD).

Chapitre 65 en hausse dû en grande partie à l'augmentation de cotisation du SYDED votée l'an dernier mais dont les effets se feront sentir qu'à partir de 2021.

A noter que des effets COVID 19 peuvent de nouveau perturber le budget en dépenses et en recettes.

Des recettes stabilisées grâce aux impôts

Ça a été l'enjeu d'une bonne partie du débat d'orientation budgétaire et du conseil communautaire suivant.

Les dernières réformes fiscales sont en défaveur des finances communautaires et l'augmentation des taux permet de maintenir un équilibre entre dépenses et recettes.

Les recettes sont à peine plus élevées que les dépenses, des réductions ambitieuses sont donc en cours.

Endettement

Au 1^{er} janvier 2021, le capital emprunté est de 1 054 010,77 € avec un remboursement de capital dans l'année de l'ordre de 90 000 € et des intérêts autour de 15 000 €.

La capacité de désendettement de la Communauté de Communes reste rapide (quasi 10% de son emprunt par an).

Les emprunts en cours :

N°	Objet	Capital initial	2021	2022	2023	2024	2025	2026
E3	CONSTRUCTION DU GARAGE ATELIER	130 000,00 €	33 959,16 €	25 453,04 €	16 557,64 €	7 255,13 €	0,00 €	
E9	Gymnase : 20 000 local accueil ados 15 000	35 000,00 €	5 104,03 €	2 187,35 €	0,00 €			
E10	MICRO CRECHE	96 000,00 €	12 000,00 €	2 400,00 €	0,00 €			
E11	Construction TENNIS couvert	60 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
E12	EXTENSION GARAGE : 60 000 € BIBLI ST MEARD : 100 000 €	160 000,00 €	104 437,71 €	92 113,88 €	79 518,00 €	66 734,72 €	53 761,28 €	40 594,83 €
E13	CONSTRUCTION ALSH	241 615,00 €	210 526,57 €	199 796,55 €	188 877,52 €	177 766,15 €	166 459,05 €	154 952,78 €
E14	ACCESSIBILITE CINEMA	30 000,00 €	17 386,45 €	13 101,51 €	8 775,72 €	4 408,68 €	0,00 €	
E15	CONSTRUCTION VESTIAIRE	20 000,00 €	14 187,62 €	12 215,07 €	10 224,71 €	8 216,37 €	6 189,89 €	4 145,11 €
E16	CONSTRUCTION RELAIS ASSISTANCE MATERNELLE RAM	90 000,00 €	73 218,41 €	67 494,84 €	61 705,17 €	55 848,62 €	49 924,43 €	43 931,82 €
E17	ALSH 2ème tranche	100 000,00 €	92 276,07 €	86 020,81 €	79 697,10 €	73 304,18 €	66 841,28 €	60 307,65 €
E18	Acquisition Maison JANE LIMOUSIN	100 000,00 €	87 979,91 €	78 275,71 €	68 486,11 €	58 606,13 €	48 634,93 €	38 571,69 €
E19	Travaux JANE LIMOUSIN	400 000,00 €	377 934,84 €	360 028,00 €	341 889,70 €	323 512,64 €	304 893,66 €	286 029,56 €
TOTAL		1 462 615,00 €	1 054 010,77 €	959 086,76 €	870 731,67 €	785 652,62 €	701 704,52 €	628 533,44 €

DES INVESTISSEMENTS QUI SE TERMINENT

Les dépenses d'investissement prévues en 2021 sont les suivantes :

- Fin du chantier de siège - maison France service - office de tourisme – service eau et assainissement et espace de coworking ;

-Etudes sur les ordures ménagères et sur l'administration numérique.

A noter BP 2020 : 2 253 648.65 €

BP 2021 : 1 586 697.24 € dont 1 189 697.24 €, donc dépenses nouvelles de 397 000 €.

Les budgets annexes

Immeubles locatifs

Le budget proposé est en baisse de 11.99% par rapport à 2020 en fonctionnement et de 6.18% en investissement.

En investissement, la possible réhabilitation d'un logement est toujours inscrite comme une possible réalisation.

Evolution des recettes et des dépenses du budget logements en euros :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Dépenses fonctionnement	10 141,62 €	15 734,35 €	8 981,37 €	12 938,34 €	17 051,54 €	28 480,22 €	42 200 €
Recettes fonctionnement	39 307,35 €	41 758,51 €	37 071,32 €	44 670,66 €	42 459,18 €	34 321,51 €	42 200 €
Dépenses d'investissement	19 616,71 €	20 460,64 €	39 945,48 €	234 443,94 €	84 593,28 €	67 908,77 €	95 231.72 €
Recettes d'investissement	25 397,17 €	29 633,25 €	235 925,78 €	218 501,99 €	56 124,79 €	32 278,78 €	95 231.72 €

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prévision 2021
Dépenses réelles d'investissement	549 888,01 €	2 229 591,97 €	887 326,37 €	754 148,76 €	2 051 682,86 €	906 963,26 €	1 586 697.24 €
Recettes réelles d'investissement	557 583,75 €	2 246 700,00 €	552 229,75 €	250 799,64 €	1 609 025,10 €	1 015 056.27 €	1 586 697.24 €

Les emprunts s'élèvent à 482 880.50 € au 01.01.21 avec un remboursement de capital autour de 35 000 € en 2022 et 6000 € d'intérêts environ.

Boulangerie

Le budget de fonctionnement proposé est en hausse de 35.14% s'élevant à 17 027.09 € intégrant à la fois des bons reports, mais également les possibles impayés à prendre en compte de l'ancien locataire.

La section de fonctionnement est, elle en baisse de 85.22 % s'élevant à 10 255.16 €, l'an passé ayant été une année exceptionnelle (remplacement du four).

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement en euros :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
--	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Dépenses de fonctionnement	9 585,61 €	14 289,34 €	10 473,01 €	10 248,75 €	8 867,68 €	5 046,33 €	17027.09 €
Recettes de fonctionnement	8 770,40 €	13 474,96 €	12 381,00 €	21 281,49 €	21 033,74 €	12 543.12 €	17 027.09 €
Dépenses d'investissement	4 313,49 €	3 524,82 €	3 688,72 €	14 109,00 €	8 239,75 €	42 892,10 €	10 255.16 €
Recettes d'investissement	5 326,32 €	5 506,50 €	5 506,50 €	41 787,61 €	22 152,27 €	51 647.26 €	10 255.16 €

L'endettement (capital restant dû) s'élève 96 720 € au 01.01.21 avec un amortissement annuel de l'ordre de 7000 € et des intérêts à 2000 €.

Office de tourisme

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 non consolidé	CA 2020	Prévision 2021
Dépenses de fonctionnement	60 372,19 €	79 796,46 €	69 238,36 €	77 498,09 €	66 626,76 €	89 750 €
Recettes de fonctionnement	68 568,75 €	85 232,47 €	84 900,00 €	85 315,08 €	84 188,80 €	89 750 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	1 175,00 €	778,50 €	828,00 €	25 000,00 €	7 212.67 €
Recettes d'investissement	0,00 €	3 000,00 €	4 183,26 €	5 917,57 €	25 612,67 €	7 212.67 €

Aucun endettement.

Le budget général abondera ce budget au maximum à hauteur de 69 531.96 €.

LA ZAE

Un budget particulier

La ZAE est un budget particulier car il gère un stock de terrains à vendre. Il a peu de dépenses de fonctionnement et ces dernières seront augmenté d'autant par la valeur du terrain qui est considérée comme augmentée d'année en année des dépenses faites.

Ce budget, du fait du projet de champ solaire devrait à terme connaître des excédents d'exercices.

Il est proposé un BP en équilibre en fonctionnement à 146 326.67 € et en investissement à 243 178.45 €.

LE SPANC

Il est proposé un BP équilibré en fonctionnement à 40 224.51 € et en investissement à 9 452.34 €.

Ce budget enregistre un déséquilibre structurel lié à des pertes de subvention de l'agence de l'eau.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prévision 2021

Dépenses de fonctionnement	15 240,61 €	14 374,75 €	15 280,56 €	28 120,15 €	37 249,05 €	33 799,12 €	40 224.51 €
Recettes de fonctionnement	19 745,00 €	21 630,00 €	13 020,00 €	29 662,28 €	32 823,65 €	28 560,00 €	40 224.51 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 452,34 €
Recettes d'investissement	3 503,18 €	3 777,94 €	1 325,39 €	7 576,17 €	8 201,56 €	8 826,95 €	9 452,34 €

Le budget SPANC n'a pas de dette et donc pas de besoin de financement à proprement parlé.

Le budget général abondera au maximum ce budget à hauteur de 15 864.51 €.

LE SPAC

Le service est toujours en phase de mise en place avec en période de COVID des analyses fines difficiles à faire.

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement :

	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Dépenses fonctionnement	347 899,69 €	422 603,71 €	511 166.99 €
Recettes fonctionnement	331 074,76 €	336 138,05 €	511 166.99 €
Dépenses d'investissement	161 273,23 €	189 764.15 €	303 183.95 €
Recettes d'investissement	288 770,51 €	312 948.10 €	303 183.95 €

Le capital restant du au 01.01.21 s'élève à 786 160.50 € avec environ 64 000 € de remboursement de capital dans l'année et 27 000 € d'intérêt.

Le budget général pourra abonder ce budget à hauteur maximale de 6 116.99 € et 60 000 € s'agissant du retraitement des eaux pluviales.

Aucun investissement particulier n'est prévu hormis les urgences potentielles.

L'eau

Deuxième année de fonctionnement du service eau dans un contexte particulier de crise sanitaire

Il est proposé un budget équilibré en fonctionnement à 742 772.85 € et en investissement à 448 852.47 €.

L'encours de la dette est de 798 954.85 € avec un remboursement de capital d'environ 54 000 € et des intérêts de 26 783.40 €.

Le budget général pourra abonder le BA à hauteur maximale de 85 272.85 €

RESUME

Fonctionnement			
BA Général 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
3 320 095,16 €	3 538 329,45 €	3 107 223,90 €	3 256 774,63 €
BA boulangerie 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
17 027,09 €	12 600,00 €	5 046,33 €	12 546,12 €
BA Immeubles locatifs 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
42 200,00 €	47 950,00 €	28 480,22 €	34 321,51 €
BA Office de tourisme 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
89 750,00 €	106 156,38 €	66 626,76 €	84 188,80 €
BA ZAE 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
146 326,67 €	146 326,67 €	119 781,90 €	119 205,23 €
BA SPANC 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
40 224,51 €	39 696,88 €	33 799,12 €	28 560,00 €
BA SPAC 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
511 166,99 €	554 630,17 €	422 603,71 €	336 138,05 €
BA SPAC Eau	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
742 772,85 €	911 900,00 €	643 964,54 €	618 941,69 €
4 909 563,27 €	5 357 589,55 €	4 427 526,48 €	4 490 676,03 €

Investissement avec RAR			
BA Général 2021	BA Général 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
1 586 697,24 €	2 253 648,65 €	2 096 660,50 €	2 056 985,70 €
BA boulangerie 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
10 255,16 €	69 406,58 €	42 892,10 €	51 647,26 €
BA Immeubles locatifs 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
95 231,72 €	101 507,64 €	67 908,77 €	32 278,78 €
BA Office de tourisme 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
7 212,67 €	33 486,84 €	25 000,00 €	25 612,67 €
BA ZAE 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
243 178,45 €	135 000,00 €	235 330,12 €	117 151,67 €
BA SPANC 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
9 452,34 €	8 826,95 €	0,00 €	8 826,95 €
BA SPAC 2021	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020

303 183,95 €	281 887,03 €	193 234,15 €	321 948,10 €
BA SPAC Eau	BA 2020	Dépenses CA 2020	Recettes 2020
448 852,47 €	617 000,00 €	201 399,82 €	409 007,29 €
2 704 064,00 €	3 500 763,69 €	2 862 425,46 €	3 023 458,42 €

ANNEXE 3 Motion projet HERCULE

Le Conseil Communautaire de Briançonnais affirme son opposition au projet de démantèlement d'EDF /Projet « HERCULE » au vu des éléments suivants :

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique. Parce que l'énergie est un bien de première nécessité au cœur du défi climatique et que le climat est avant tout une question de régulation qui doit rester au cœur de la politique énergétique du pays.

Or le projet de réorganisation d'EDF, baptisée « Hercule » qui vise à scinder l'entreprise publique en deux entités d'ici à 2022 abouti en définitive au démantèlement de notre modèle énergétique français. Hercule a, en effet, pour objectif de créer d'un côté un « EDF bleu » comprenant le nucléaire et le transport de l'électricité et de l'autre un « EDF vert » comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, la direction du commerce, les activités d'outre-mer... " et « EDF Azur » comprenant les activités hydroélectriques

« EDF bleu et azur » appartiendrait à 100% à l'Etat, évitant ainsi la privatisation des concessions hydroélectriques. En revanche, la branche "EDF vert" serait partiellement privatisée et introduite en bourse à hauteur de 35%, ouvrant ainsi son capital aux investisseurs extérieurs.

Or, les réseaux sont des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est l'énergie sous ses différentes formes. La valorisation d' « EDF vert » reposerait alors essentiellement sur celle d'Enedis.

Or, ce schéma présente des risques majeurs pour EDF notamment sur l'avenir des cahiers des charges des concessions actuelles ainsi que sur la gestion et la propriété même de l'ensemble des réseaux de distribution.

En effet, cette évolution fait peser le risque de voir disparaître le risque d'égalité de traitement des territoires et des citoyens. Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour financer les activités de services.

Aussi : Les élus de la Communauté de Communes Briançonnais affirment qu'EDF doit être le bras armé d'une politique publique de l'énergie pour l'Etat. Le projet HERCULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distributions, pour nos territoires et pour nos concitoyens.

C'est pourquoi les élus de la Communauté de Communes Briançonnais s'opposent au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

ANNEXE 4 : intervention M. Wampach :

Monsieur le Président,

Par deux fois l'an passé en Conseil Communautaire, j'ai demandé à Monsieur Echasserieu comment la facturation de leur consommation en eau potable serait présentée aux usagers de la Communauté de Communes de Briance Combade.

En effet, si la facturation par les communes pour l'année 2019 suit la tarification votée la même année par les Conseils Municipaux de ces mêmes communes, le transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2020 ne permet aucunement une tarification par la CCBC du reste dû des mois non perçus en 2019 par les usagers sur la base d'une délibération de la CCBC postérieure à la date du transfert.

Par deux fois Monsieur Echasserieu m'a rassuré en m'indiquant que cela ne poserait aucun problème puisque la méthode de calcul appliquée est simple et équitable.

Au 1er janvier 2020, aucun relevé des compteurs des usagers de Roziers-saint-Georges n'a été effectué et la facture qui leur a été envoyée est une facture estimative du 30 juin 2020 couvrant la période du 01 janvier 2020 au 30 juin 2020.

Au 30 novembre, grâce aux relevés de compteurs du même mois par les agents de la CCBC, la seconde facturation rectifiera la première tout en précisant la période prise en compte de six mois, du 1er juillet au 31 décembre 2020.

Je reste perplexe quant au fait qu'une facturation de novembre 2020 qui se base sur un relevé du même mois puisse valoir pour un exercice de douze mois, de janvier à décembre, et précise que le dernier relevé de compteur par la commune de Roziers-Saint-Georges date du 20 octobre 2019, ce qui démontre que la facture de la CCBC porte en réalité sur une période de quatorze mois sur deux années et ce, sans base réelle pour décembre 2020.

Pour rappel, novembre et décembre 2019 ne sauraient ni être facturés aux tarifs 2019, ni être frappés de TVA, ni prendre en compte un abonnement pour 2020 puisque celui-ci a déjà été payé à la commune en 2019.

Lors de la facturation par la CCBC, les habitants de Roziers-saint-Georges auraient dû pouvoir distinguer une consommation réelle en 2019 de deux mois aux tarifs 2019, sans abonnement puisque déjà réglé et sans TVA, d'une consommation réelle en 2020 aux tarifs et conditions 2020.

Enfin, il me semble que les mois de novembre et décembre 2019 que les usagers de Roziers-saint-Georges ont versé à la CCBC devaient l'être à destination de la commune.

Je vous suis soucieux, comme vous nous le rappelez lors du dernier Bureau communautaire du 6 avril, d'une volonté d'exemplarité dans une gestion vertueuse de la CCBC, ce qui me conforte dans l'idée que vous trouverez à vérifier si mes inquiétudes sont fondées et en rectifier les causes s'il y a lieu.

Je vous remercie de votre attention Monsieur le Président.